



## Déposer une plainte contre un journal

Par **trohe58**, le **06/06/2012** à **09:07**

Bonjour,

Membre du Conseil d'Administration d'une association, j'ai découvert des détournement de biens et des photos d'enfants nues, certain membres du Conseil et la Mairie de notre municipalité, ont choisi d'étouffer l'affaire, je ne suis pas d'accord avec cette décision. Les membres du Conseil de mon côté, ont été exclu, pas la Mairie, de notre association (La Mairie n'a aucun pouvoir sur notre association).

Pour me dévaloriser l'un des conseiller de la Mairie m'a accuser dans un journal de: Lettre anonyme, de Fait grave et de Harcèlement de membres (il est vrai que j'ai avertie, plusieurs fois, les membres du conseil des débordements découverts). C'est accusation sont sans fondement, j'ai d'ailleurs demandé des preuves qui ne m'ont jamais été fournis.

J'ai demandé un droit de réponse au Journal, sans résultat.

L'article du journal a été repris sur deux sites appartenant au journal .

Je ne veux pas attaquer la Mairie, trop puissante. J'ai abandonné toutes actions.

Mais aujourd'hui ces article nuisent à ma famille, me nuisent dans d'autres associations et commence à avoir des répercussion sur le plan professionnel.

Ma question: comment faire retirer ces articles ?

Porter plainte contre le journal mais comment le formuler ?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **07/06/2012** à **08:02**

Bonjour,

Dans une affaire comme celle-ci, vous avez l'obligation d'informer directement le Procureur de la République (loi de protection de l'enfance en danger), sans vous préoccuper des conseils des responsables de la mairie ou du président de l'association. Le Procureur a ensuite obligation de saisir un juge et de déclencher une enquête, quelque soit les positions importantes des auteurs des faits.

Avez-vous alerté le Procureur ?

Par **trohe58**, le **07/06/2012** à **14:31**

Oui et non !

Pour le faire taire, les membres du Conseil d'Administration nommé par la Mairie ont porté plainte contre moi pour détournement de bien (comme j'ai toute les preuves de mon honnêteté cela ne m'inquiète pas).

J'ai déclaré à la Gendarmerie que l'intervention musclé (trois vigiles) d'un Conseillé Municipal et cette plainte avait comme but de détourner l'attention de la véritable affaire (mœurs et fausse compta) Le gendarme n'a pas voulu retranscrire ma déclaration dans son PV (Le gendarme est l'époux d'une des Conseillères Municipales).

J'ai donc écrit au Procureur et lui ai relaté toute cette affaire.

J'ai de nouveau été convoquer à la Gendarmerie pour un complément d'informations. Je suis accusé d'avoir dépenser l'argent de l'association, 36 euro, pour offrir deux galettes des roi aux membres de l'ancien Conseil, avec le gendarme nous avons compté les parts. Il y avait trois parts de galettes en trop qu'il a fallu que je justifie. Apparemment le Procureure n'a pas reçu mon courrier.

Pour ces 36 euro l'enquête dure depuis 2,5 ans et est toujours en cours. Bon le signal est fort, pour un viol, de la pédophilie ou un meurtre il ne faut pas attaquer ma Mairie. La prochaine fois je fermerais les yeux, je ne suis qu'un homme je n'ai pas le pouvoir de me battre seul contre la gendarmerie et ma Mairie

Revenons à ma question

Comment faire retirer ces articles ?

Porter plainte contre le journal mais comment le formuler ?

[http://www.nevers.maville.com/actu/actudet\\_-L-amitie-franco-polonaise-mise-a-mal\\_loc-1250693\\_actu.Htm](http://www.nevers.maville.com/actu/actudet_-L-amitie-franco-polonaise-mise-a-mal_loc-1250693_actu.Htm)